L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 JUIN 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16, par semestre, $8, par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6, par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu d'un côté; [illegible]
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 20 JUIN.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et en ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par C. E. Girardey & Co—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux lots de terre dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope, Baronne et Franklin, avec des bâtisses en briques et en bois.

Par J. B. Walton & Deslonde—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des propriétés améliorées et de valeur, sur la rue Commune, entre les rues Howard et Liberty.—Aussi, dix actions du fonds capital de la Banque d'Amérique.

Par G. De Fériet — à 10 heures, rue Royale, entre Champs-Elysées et Marigny, tout l'ameublement de la résidence, un lot de barouche, [illegible], &c., et un cheval avec [illegible].

Par Montgomery & Bros — rue Julia, entre Camp et Magazine, 200,000 lattes.

Par John L. Lacroix & Co—aux Nos 23 et 25 de la rue Conti, épiceries, vins, liqueurs, marchandises sèches, [illegible].

Par Hoffman & Macho — au No 37 de la rue de Chartres, marchandises sèches, fournitures de bureau, [illegible].

Par A. Felber & Co — au No 30 de la rue du Camp, marchandises sèches, bottes, souliers, lingerie, coutellerie, &c.

Par O. Léquimant — au No 69 de la rue de Chartres, marchandises étrangères et américaines, habillements, chapeaux, &c.

Par Montgomery & Bros—aux Montgomery Tattersall, rue Gravier, Nos 213 et 215, chevaux, mulets, buggies, harnais, &c.—Sur la Levée, en face du marché aux viandes, Deuxième District, bois de construction.

Par D. E. Morphy—sur la Levée, au pied de la rue Conti, [illegible].

Par F. Anfoux—au No 30 de la rue Baronne, groceries, whiskys, tabacs, fusils, revolvers, poudre, &c., une [illegible].

Situations Financières.

Les trois plus grandes dettes du monde sont celles de l'Angleterre, de la France et des E.-U.

Si l'on jugeait de la richesse de ces pays par le taux d'intérêt qu'ils payent, les E.-U. seraient incomparablement le plus riche des trois, car ce sont eux qui payent le plus haut intérêt tout en le servant aussi exactement que les deux autres. Mais quelques financiers prétendent que les gouvernements les plus endettés sont les plus riches, attendu qu'ils prouvent par là qu'ils peuvent payer une plus grande somme d'intérêts. Cela pourrait être vrai si l'intérêt était élevé; mais si cet intérêt est de 3 0/0 par exemple, quand les autres gouvernements payent 7, 6, 5 et 4½ pour la même somme, il est clair que l'intérêt ne signifie plus rien qu'une chose, c'est que le pays qui a une forte dette à faible intérêt doit être celui où les capitaux abondent, ce qui n'est pas un signe infaillible de richesse. Il faudrait encore rechercher si cette modicité d'intérêt vient d'émission ou de réduction. Si les emprunts ont été émis à 6 0/0 et que par des réductions successives, les intérêts soient fixés à 3 0/0, alors la grosseur de la dette n'a plus de signification précise, les rentiers étant forcés de garder les rentes qui leur pèsent, pour ne pas faire tomber leur capital, ce qui arriverait infailliblement s'ils voulaient les vendre en quantités indéterminées.

Cette situation est celle de l'Angleterre. L'Angleterre est-elle riche? Est-elle pauvre? On ne le sait au juste, et les banqueroutes qui viennent de se déclarer dans ce pays ne peuvent pas être un meilleur criterium que ses rentes publiques. Il est clair qu'un peuple qui consacre beaucoup de capitaux à l'industrie est plus exposé à perdre qu'un autre qui en aventure beaucoup moins ou qui ne travaille qu'à coup sûr.

Du reste, les banqueroutes ne ruinent jamais un pays; elles ne ruinent que ceux qui les subissent et très rarement ceux qui les font. L'Angleterre peut donc faire banqueroute à elle seule; la chûte de ses banquiers n'entraînera qu'un malaise de ses manufactures, pas plus qu'elle ne mettra fin aux progrès de ses améliorations matérielles. Il pourra y avoir à la rigueur interruption dans quelques unes de ses industries, mais l'interruption sera passagère et, si les débats n'en ont pas des extravagantes, elles ne seront pas à être reprises avec une vigueur nouvelle.

On s'étonnera seulement que l'Angleterre opère si mal. Ses banquiers qui sautent aujourd'hui attribuent leur catastrophe aux événements de guerre dont l'Europe est menacée. Quelle autre explication qui voudra; nous pensons au contraire que ces banquiers pouvaient être heureux de l'état d'inquiétude où a été jeté l'Ancien Monde, car ils y trouvent une excuse à leur déconfiture, la guerre ou l'apparence de la guerre étant venue à propos pour eux.

Si l'on veut bien examiner cette panique financière en Angleterre, on verra en effet qu'elle s'explique difficilement. Il y a eu des craintes sans doute sur les divers marchés de l'Europe, mais ces craintes n'ont eu qu'une influence limitée sur les fonds publics européens. La rente en France a baissé de peu de chose, les consolidés anglais n'ont pas baissé d'avantage; les fonds russes n'ont presque pas remué. Les métalliques d'Autriche ont nécessairement plus souffert puisque l'Autriche est partie active dans le conflit prochain, et surtout partie désignée d'avance comme victime, bien qu'une autre puisse fort bien être victime à sa place. Les rentes italiennes ont baissé beaucoup et c'est là à vrai dire qu'est la débacle. Mais cette débacle ne saurait entraîner une catastrophe universelle en Europe, attendu que les fonds italiens, depuis la bataille de Novare, ont toujours fléchi d'une manière particulière. L'Italie n'a cessé depuis lors, d'être sur un volcan; et ce n'est pas ce qui a pu surprendre les banquiers de l'Angleterre. La France, du reste est celle qui souffre le plus de la dépréciation des fonds italiens et en France, cependant il n'y a pas eu de banqueroutes; il n'y en a même pas eu une seule. Comment donc avaient opéré les banquiers anglais pour avoir reçu un choc si fort de ce qui n'en a pas causé en France. Il faut nécessairement qu'ils aient mal opéré puisqu'ils s'en trouvent si mal: voilà tout ce que nous en pouvons dire.

Les Etats-Unis, bien qu'ils ne passent pas pour très prudents, et bien qu'ils sortent d'une guerre qui a bouleversé et anéanti la fortune particulière de onze Etats, sont beaucoup moins ébranlés que l'Angleterre qui n'a pas tiré un coup de canon et qui a pris, comme chacun sait, la résolution suprême de n'en pas tirer un seul, quoi qu'il arrive. Non seulement les Etats-Unis ne craignent pas la banqueroute, mais ils font encore rentrer l'or comme à l'époque où quatre millions d'esclaves leur procuraient une richesse d'échange la plus grande que le monde eût jamais vue. Ce n'est plus le coton qui va en Europe bouleverser les trésors de l'opulence américaine, il n'y a plus de coton; mais c'est l'or américain qui voyage, c'est l'or américain qui va à l'étranger tenir lieu des produits dont la source est désormais tarie.

Nous ignorons combien de temps encore cette situation pourra durer pour l'Amérique; le cours du change nous dit assez qu'elle ne durera pas longtemps; car, comme le coton, ne reviendra certainement pas chaque année et ce qui se fait une fois pourrait bien ne pas se revoir. Mais, en attendant, on est surpris de cette abondance de ressources métalliques sur laquelle personne, à coup sûr ne faisait fond, parce que personne ne pouvait même en avoir une idée. Si quelqu'un eût prédit qu'après une guerre de quatre années, après une guerre de désolation et de ruine, les Etats-Unis seraient encore en état d'entretenir avec le vieux monde le commerce qui nécessite ces envois d'argent, et si quelqu'un eût prédit que les Etats-Unis auraient cet argent pour l'adresser à l'Angleterre dans sa détresse, certes personne n'y aurait cru et le prophète aurait été pris pour un visionnaire.

Il est évident, toutefois, que ce mouvement d'or doit avoir son terme et le plus tôt sera le mieux; les Etats-Unis ne sauraient s'exposer à manquer tout à la fois d'or et de coton; [illegible]

Nous voudrions dire quelques mots de la France et expliquer comment [illegible]

dit comme elle est la nation la plus forte par la guerre et c'est peut-être la première de ces conditions qui assure tous ses grands succès militaires. Il est incontestable que les vingt ans de guerre de Napoléon Ier loin de ruiner la France l'avaient enrichie. Mais c'est là un sujet qui nous entraînerait au-delà de nos limites ordinaires et que nous laissons pour une autre fois. Qu'il nous suffise de constater que la situation financière de la France est aujourd'hui la plus forte et la plus sûre du monde.

Le 4 juillet des pompiers.—Nos braves membres du département de l'incendie célèbreront cette fois d'une manière brillante le 4 juillet prochain, — 90e anniversaire de l'Indépendance américaine, et ils le peuvent faire comme ils le disent. Les dames de leurs amies, sont assez nombreuses pour répandre un splendide éclat de « beauté et de chevalerie, » sur cette fête, qui ne sera en rien inférieure à ce qui s'est fait dans les autres Etats.

On a proposé d'avoir un pique-nique aux Fair Grounds, et de le faire durer quatre ou cinq jours, en faisant chaque jour des courses avec les chevaux des pompes du département de l'incendie, ainsi que d'autres jeux. Des prix convenables seront donnés aux concurrents heureux. Il y aura aussi entre nos meilleurs chevaux une grande partie de trot, — quelques amateurs vétérans du turf s'étant fait inscrire pour cette occasion.

Une grande plateforme sera dressée pour la commodité des adorateurs de Terpsichore, où les jeunes filles et les jeunes garçons pourront marier leurs mouvements à la musique de la bande de Charley Jaeger. Le soir, il y aura feu d'artifice. Somme toute, cette affaire promet d'être fertile en plaisirs pour nos oisifs, et nous recommandons à nos lecteurs de n'oublier ni la date, ni l'objet pour lequel la fête est donnée. Le montant sera consacré à l'érection d'un monument à la mémoire de ceux qui sont tombés en braves en s'acquittant de leurs devoirs de pompiers ou de soldats.

Ne serait-il pas convenable que les pères de la ville allouassent une certaine somme d'argent pour la célébration du 4 juillet prochain, et qu'ils la remissent à nos zélés pompiers? Ils consacreraient cette somme à la construction de leur monument, comme il est dit plus haut, chose à laquelle la ville est directement intéressée, car elle doit tribut à la mémoire de beaucoup de ses propres citoyens qui, dans des temps déjà loin de nous, ont été les protecteurs et les gardiens de notre ville.

Théatre Olympique—Il y aura ce soir à ce théâtre une représentation au bénéfice de l'Association de secours de la brigade Hays. On jouera le grand drame militaire intitulé "La Fille du Régiment" et la comédie de "Une tasse de thé." On peut compter sur une chambrée complète.

Cercles en fer—Ce moyen de resserrer les balles de coton est devenu d'un usage général; et les meilleurs cercles sont ceux de Fassman dont les boutons offrent toutes les facilités d'opération désirables. L'avantage de ce hoc est aujourd'hui reconnu de tous. Premièrement il est de 50 pour cent meilleur marché que les cordes, secondement il ne craint pas l'humidité et ne se pourrit pas. Les cercles de Fassman sont d'une longueur de 10 à 11 pieds. Les agents pour la vente de ce fameux article sont MM. Chambers et Latting, rue Carondelet No 61.

PRUSSE.

On lit dans la Gazette de la Croix:

Comme exemple du jugement bienveillant de Sa Majesté, on raconte les faits suivants. Lorsqu'il fut question des démonstrations en faveur de la paix faites dans les provinces éloignées et que l'on mit en regard l'adresse de la ville de Breslau, le roi répondit: « Mais, c'est là aussi que le danger est le plus grand; les autres sont loin du feu et n'examinent pas l'affaire d'une manière si consciencieuse. Les Prussiens étant tels que je les connais, je suis convaincu que si le danger de guerre venait de l'ouest ou de l'est, les gens du Rhin et ceux de la vieille Prusse ne feraient preuve d'un patriotisme non moins dévoué. » Lorsqu'on présenta au roi les nombreuses pétitions en faveur de la paix, il dit, à ce qu'on assure: « Je ne pourrais que renvoyer ces pétitions à l'empereur d'Autriche, en le priant d'y faire droit; mais je ne crois pas que même un seul des signataires demande une chose pareille au roi de Prusse. »

BULLETIN FINANCIER.

PARIS, 31 mai.

Avant la Bourse.—Les cours de la Rente sont bien tenus sous le péristyle; on cote successivement 65 10, 15, 20 c.; puis on revient à 65 05 en liquidation; 15 à 20 c. de déport pour fin prochain.

La première cote des Consolidés anglais arrive sans changement sur le dernier cours d'hier, 86 1/4.

Les Bourses de province nous donnent les cours suivants:
Bordeaux, 65 15 le 3 0/0.
Lyon, 65 25 le 3 0/0; 41 50 l'Italien.
Marseille, 64 70 le 3 0/0; 41 75 l'Italien.
Il n'y a pas de nouvelles.

On s'occupe très-peu des communications faites ce matin par le Moniteur à propos de la Conférence. Elles n'auront pas d'influence sur le marché.

Midi et demi à une heure et demie.—Le parquet cote, au premier cours, la Rente 3 0/0 65 35. C'est la parité exacte du cours de clôture d'hier. Toutefois on ne peut maintenir ce prix: on fléchit successivement à 65 20, 65 fr. et 64 80, perdant ainsi ce fameux cours de 65 fr., autour duquel toutes les forces du marché ont livré bataille depuis trois jours.

Il est à peu près probable qu'on le regagnera et qu'on le reperdra encore mainte et mainte fois.

Les allures du parquet et des groupes de banquiers ne laissent pas croire à un grand mouvement d'affaires; le cours de 65 fr., à 20 c. de hausse ou de baisse près, est le terrain neutre qui semble répondre pour le moment aux besoins de la spéculation, des acheteurs ou des vendeurs. A pareil cours, la place serait, à peu de chose près, liquidée, au point de vue des positions, contre primes, bien entendu.

L'Italien, qui a débuté à 42 10, qui s'est élevé au second cours à 42 20, tombe tout doucement à 41 90 et 41 80, offert.

Les valeurs sont moins bien qu'elles n'étaient hier: le Crédit foncier, les Crédits mobiliers français et espagnol, le Comptoir d'escompte, perdent 10 à 12 50.

Les actions des chemins de fer français et étrangers perdent 2 50 à 3 75. Pas d'affaires.

Le marché au comptant est bien tenu.

Deux heures.—Le marché conserve ses allures tranquilles. Peu de mouvement, peu d'animation.

La rente est à 65 10, l'Italien de 41 60 à 41 70.
Les valeurs sans variations.

Trois heures.—La seconde cote de Londres arrive sans changement.

La dernière heure de la Bourse n'offre pas de mouvements accusés.

La Rente oscille de 65 10 à 65 fr. pendant trois quart d'heure; dans les derniers moments elle semble vouloir perdre le cours de 65 fr.; on touche un instant à 64 90, offert.

Mais on se relève à 65 fr. et on cote ainsi le dernier cours.

L'Italien finit à 41 65, offert.

LE BAL DES TUILERIES.

C'était hier le dernier bal des Tuileries, aussi les heureux élus de ces fêtes impériales avaient tous répondu à l'appel, et de nombreux invités se pressaient dans les salons. Les retardataires eux-mêmes qui attendent toujours la dernière heure, et que les plaisirs n'entraînent pas, avaient voulu saluer Leurs Majestés, qui doivent bientôt quitter Paris pour se rendre à Fontainebleau.

Jamais réunion n'avait été plus brillante et plus joyeusement animée.

Aucune rumeur sinistre ne venait se mêler aux accords de l'orchestre, toujours si admirablement dirigé par l'incomparable Strauss, et l'air n'apportait que des échos de plaisirs, des bruits de conférence et des nouvelles pacifiques; c'était un charmant et unanime concert où l'on chantait les douceurs de la paix, et une jolie danseuse disait:

« Il faudra forcer M. de Bismark pour le punir de ses escapades politiques, à venir tenir lui-même l'archet au grand festival de la concorde. »

L'Impératrice faisait à la grande duchesse Marie et à sa fille les honneurs de ses salons comme une gracieuse et simple maîtresse de maison, et elle s'est mêlée à la foule de ses invités avec une bienveillance sans égale, ayant un mot charmant et un sourire pour chacun.

La grande-duchesse rappelle d'une manière frappante les traits de l'empereur Nicolas son père. On l'a beaucoup admirée, ainsi que sa fille, qui, dans une toilette gracieusement élégante, a pris part à toutes les danses et même au cotillon qu'elle a dansé sous les yeux de l'Impératrice.

Les ambassadeurs de toutes les puissances, ainsi que la plupart des personnes de la cour, ont eu l'honneur de lui être présentés.

L'empereur s'est retiré d'assez bonne heure. On a remarqué que, contrairement à son habitude, il n'a pas eu d'entretiens particuliers, mais Sa Majesté s'est au contraire mêlée d'une manière générale aux conversations et est restée très longtemps au milieu d'un groupe d'ambassadeurs. Cependant l'empereur s'est trouvé un moment un peu isolé avec les représentants de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse. Partout on ne parlait que de la prochaine conférence, mais on ne pensait pas qu'elle pût se réunir avant le 10 juin.

Ce retard est occasionné par la nécessité de laisser à la Confédération germanique, qui doit se réunir, le temps de choisir son représentant.

L'ambassadeur d'Angleterre a fait hier de nombreuses présentations, un grand nombre de ses compatriotes s'étant rendus à Paris à l'occasion des courses. Ils ont eu en même temps l'honneur d'être reçus aux Tuileries.

On a remarqué l'absence du duc de Beaufort, le vainqueur du grand prix de 100,000 fr.; mais il ne faut pas s'en étonner, il a été obligé de partir hier pour l'Angleterre, où l'attendent probablement de nouveaux succès dans une course importante.

Puisque nous en sommes au chapitre des présentations, il y en a eu encore une hier qui a fait une véritable sensation: c'est celle du fameux colonel autrichien, M. de Wimpfen.

On se rappelle en effet que depuis quinze jours, on prétendait que cet officier était chargé d'une importante mission diplomatique auprès de l'empereur. Il n'en était rien.

M. de Wimpfen, qui a quitté depuis quelque temps déjà le service actif, se promène par toute l'Europe simplement pour ses plaisirs.

L'impératrice est restée jusqu'à la fin du bal pour faire honneur à ses hôtes illustres, la grande-duchesse Marie et sa fille, et elle a même assisté au cotillon et au souper, qui a terminé le bal comme toujours.

Cette fête a dignement clos la série des bals aux Tuileries, et les danseurs et danseuses se sont donné rendez-vous pour cet hiver.

(France, 31 mai.)

NOUVELLES D'ITALIE.

Florence, 28 mai.

La question principale en dehors du congrès, c'est la question de l'état réel des choses avec le roi de Prusse. Le journal l'Italia, qui est l'organe quasi-officiel du gouvernement, paraît avoir reçu la mission de préparer les esprits à l'évolution si incroyable, on ne peut dire de la Prusse, mais du roi de Prusse. L'Italie, dans une correspondance, annonce le fait du refus du roi de Prusse. L'Italie confirme ce que je vous avais dit de la pression exercée sur l'esprit de ce prince par la reine Victoria. Vous savez que les personnes les mieux informées affirment depuis longtemps, ici, que la reine Victoria et l'Angleterre sont très hostiles à la politique italienne.

La reine Victoria aurait envoyé tous les matins, depuis trois semaines, une dépêche ainsi conçue au roi de Prusse: « Que Dieu vous inspire! » La forme pouvait varier dans quelques détails, mais le fond était toujours le même.

Le résultat de l'action ou pression de l'Angleterre et de la reine Victoria; les démarches de personnes influentes de la cour; des observations bienveillantes de la Russie, ce sont les motifs, d'après ce qu'on raconte à Florence, qui ont poussé le roi de Prusse à lui faire protester sa parole royale représentée par la signature de son ministre ou de son ambassadeur.

La nouvelle de la retraite de M. de Bismark circule enfin à Florence, et cette nouvelle serait la conclusion de l'incroyable imbroglio que le roi de Prusse aurait permis de nouer et qu'il aurait enfin prié le parti de dénouer d'une façon si étrange et si imprévue.

L'histoire de la politique prussienne avait bien des pages marquées au coin de l'indécision et de la conduite la plus tortueuse, mais si tout ce qu'on raconte à Florence de sa politique avec l'Italie se confirme, il sera positif que même l'histoire si récente de la politique avec la Diète germanique et le Danemark dans l'affaire des Duchés ne sera rien auprès de celle de sa politique avec la cour de Florence.

L'acceptation du Congrès par le général de la Marmora, la nouvelle du refus du roi de Prusse de faire honneur aux engagements pris en son nom ont reçu une gravité nouvelle de la suspension de l'enrôlement des volontaires.

Je ne puis vous le cacher, le gouvernement italien est sur une pente glissante et dangereuse, et si la nation, si l'armée elle-même, soupçonnait que l'on veuille marcher au désarmement par quelque moyen détourné, il pourra se produire des événements dont je ne me charge pas de déterminer la portée.

Déjà la mesure prise pour les volontaires a amené quelque trouble à Florence. On craint beaucoup à Naples, à Gênes, à Milan et dans quelques autres villes.

Florence, 28 mai au soir.

Les nouvelles que j'ai à vous envoyer aujourd'hui sont fort courtes.

Les versions sur l'attitude définitive de la Prusse sont fort diverses, mais quelle que soit cette attitude, on pense qu'il faut précipiter les choses et en finir.

Les résolutions les plus graves et les plus décisives ont été prises dans les derniers conseils, et, s'il y a eu, je ne dirai pas hésitation, mais rétention, à cette heure on a réfléchi et on ne fait plus qu'agir.

Le général de la Marmora a déclaré au nom de l'Italie qu'il acceptait le Congrès, mais à la condition que le Congrès ou Conférence n'aurait pas de compétence arbitrale, et que, pour ce qui concerne l'Italie, les délibérations de la Conférence prendraient pour base la cession de la Vénétie.

C'est à vous de savoir si l'Autriche peut accepter la Conférence dans ces conditions.

La commission chargée de l'organisation des volontaires avait en effet donné sa démission, mais les difficultés ont été aplanies et elle a repris ses fonctions.

Enfin, M. le colonel d'état-major Avet a reçu l'ordre hier et est parti hier soir de Florence, chargé d'aller rejoindre l'armée prussienne et d'assister au début de la campagne.

Dans tous les cas, soit avec la Prusse, soit sans la Prusse, la guerre avec l'Autriche est commencée, et une raison qui peut avoir fait précipiter le départ du colonel Avet, c'est d'instruire la Prusse et de la mettre en garde contre les tergiversations de Sa Majesté Frédéric Guillaume et les lenteurs allemandes.

Des renseignements qui me sont communiqués font voir que les Autrichiens se préparent à toutes les éventualités.

Ils se préparent pour la défensive dans le cas où un arrangement avec la Prusse sera impossible.

Pour l'offensive, dans le cas où, n'ayant pas à lutter contre leur puissant adversaire en Allemagne, ils n'auront à faire face qu'à une guerre italienne et à l'armée italienne.

Je vous ferai remarquer que la guerre étant inévitable en Italie, toute perte de temps est actuellement un danger pour l'armée italienne. Il faut qu'elle agisse vite, surtout si l'alliance avec la Prusse n'est pas une alliance certaine et bien cimentée.

Plus les Italiens tarderont d'attaquer, plus ils ont à craindre qu'un arrangement intervenant entre les deux puissances allemandes ils ne se trouvent seuls en face de la masse entière de l'armée autrichienne.

L'Italie joue une partie qui est sa vie ou sa mort. Elle ne peut plus s'arrêter aux vains délais et aux subtilités de la diplomatie. L'Italie a tiré l'épée du fourreau de manière à ne pouvoir plus l'y remettre sans combattre.

L'Italie ne peut plus attendre, militairement comme politiquement; il faut qu'elle attaque avant ou qu'elle meure!

CITY OF LONDON.

Stock-Exchange, 26 mai 1866.

La crise financière qui bouleverse notre marché depuis dix huit jours n'est point encore terminée, après un apaisement sensible à la fin de l'autre semaine et au commencement de celle-ci; mais de nouveaux établissements de crédit ont succombé, d'autres sont encore en danger, plusieurs sinistres commerciaux ont éclaté à Londres, à Liverpool, à Manchester; la panique a subi une recrudescence, la situation est des plus désolantes, et les cours sont venus à ce point qu'à l'exception des Consolidés et des billets portant les signatures numéro un, il est impossible de faire argent, moyennant les sacrifices les plus onéreux, avec aucune espèce de valeurs anglaises ou étrangères.

On recherche avec sollicitude les causes de cette calamité publique, et les plus habiles ne s'accordent pas plus qu'en 1857. Il n'y a pas encombrement de nos produits manufacturés ni à l'intérieur ni à l'extérieur; malgré une fabrication active et énergique, l'écoulement s'effectue d'une manière régulière à des prix rémunérateurs. Il n'y a pas ce qui s'est manifesté en 1857, ce que nous appelons over trade, avilissement des marchandises dont les stocks sont invendables à 70 et 80 pour cent de perte, ce qui entraîne à la fois la ruine du manufacturier, des négociants intermédiaires entre la production et la consommation, et quelquefois du banquier qui a escompté leurs billets.

La cause de cette crise désastreuse, ce n'est pas, comme on le prétend, la création des Joint stock banks et des Limited responsability Societies.

L'ancienne forme des Compagnies par association était une barbarie monstrueuse; le danger était sans limites, et, par cela même, il effrayait les plus hardis; il n'y avait qu'un petit nombre d'intrépides navigateurs, à l'âme cerclée d'un triple airain, qui osaient s'aventurer dans ces mers sans fond.

La Société en commandite, où chaque souscripteur verse indéfiniment, responsable avec solidarité et des fonds de souscription et de toutes les dettes, n'offrait pas toutes les sécurités qu'on s'imaginait, et la preuve, c'est que la Bank of London constituted, sous l'ancien système, s'est trouvée aussi compromise depuis le jour de la suspension de la Société Overend Gourney and Co. et s'est trouvée trop heureuse de faire un arrangement avec la Consolidated bank, et de lui transférer ses dépôts et ses comptes courants pour éviter une interruption de paiement.

Ce qui cause cette terrible perturbation, c'est d'abord un excès de défiance succédant brusquement à un excès de confiance, et ensuite, une coalition coupable, criminelle, nous n'hésitons pas à le dire, et que nous avons les premiers signalée à l'indignation publique. Cette coalition des bears (ours), des purs baissiers, pratique une abominable industrie, toute semblable à celle des ravageurs des côtes de Cornwall, qui attachent des falots aux cornes d'un taureau pour simuler les feux intermittents d'un phare et attirer sur leurs récifs les vaisseaux en détresse, égorger et détrousser les naufragés.

Le Times, le Morning Post, le Daily News, le Morning Herald, signalent enfin avec énergie la culpabilité de ces manœuvres des spéculateurs qui vivent de ruines et de déprédations publiques.

Non-seulement ils vendent ce qu'ils n'ont pas, ce fait ne dépassant pas les limites du jeu plus ou moins moral de la spéculation et des marchés à terme, mais ils ne reculent ni devant les faux bruits ni devant la calomnie.

Il existe un principe de droit supérieur qui dit que chacun est responsable du mal qu'il cause volontairement et méchamment à autrui. Ce principe est antérieur à toutes nos compilations de statuts et de précédents judiciaires; une seule chose nous étonne, c'est que les victimes se laissent ainsi écraser et juguler sans défense; il faut que la peur paralyse toute leur énergie, pour que pas une des Compagnies n'ait trouvé moyen, avec toute l'habileté de nos solicitors et de nos barristers, de traîner devant les cours de justice ces brasseurs de la spéculation malfaisante.

La Banque d'Angleterre n'a pas encore cru devoir user de l'autorisation que lui a donnée le gouvernement de transgresser le statut de 1844, et d'augmenter l'émission des bank-notes. Il faut convenir qu'elle y a mis une discrétion exagérée, et qu'elle n'a pas été d'un secours efficace dans ces circonstances exceptionnelles. Elle ne songe qu'à défendre son encaisse contre le drainage de l'extérieur. Jeudi, le conseil des directeurs a longuement délibéré s'il augmenterait le taux de l'escompte.

Voici le dernier bilan:

Circulation d'items, 26,3[illegible] liv. st.; diminution, 551,300 liv. st.
Circulation active, 25,409,570 liv. st.; diminution, 651,[illegible] liv. st.
Dépôts publics, 5,994,761 liv. st.; augmentation, 38,543 liv. st.
Autres dépôts, 18,790,917 liv.; augmentation, 179,945 liv. st.
Sûretés du gouvernement, 10,[illegible] liv. st.; sans changement.
Autres sûretés, 31,050,696 liv. st.; augmentation, 107,1[illegible] liv. st.
Cours et billets, 11,[illegible] liv. st.; diminution, 466,919 liv. st.
Billets à 7 jours et autres, [illegible] liv. st.; augmentation, 21,701 liv. st.
Reste, 3,335,857 liv. st.; augmentation, 42,4[illegible] liv. st.
Notes en réserve, [illegible] liv. st.; augmentation, [illegible] liv. st.

Cette situation ne justifie pas une panique aussi violente; ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'à l'étranger on s'est imaginé que la suspension de l'acte de 1844 était la suspension des payements en métaux précieux, tandis que la Banque n'a pas même usé de la faculté d'augmenter la circulation [illegible]

Caisses vides.—La maison T. Danziger & Fils, No 163 rue du Canal, annonce qu'elle a à vendre 200 caisses vides.

Madras—On verra dans nos annonces d'aujourd'hui que la maison T. Danziger & Fils a à vendre un magnifique lot de madras en mouchoirs de tête d'importation directe. Ce lot de madras est offert en gros et en détail, rue du Canal, 163, ou rue Royale, 290, à l'encoignure de St-Philippe.

PAR LE TELEGRAPHE
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

LE COMITE DE RECONSTRUCTION.
RAPPORT DE LA MINORITE.
Il propose l'admission immédiate du Sud.
INCENDIE A BOSTON.
CONTREFACTEURS ITALIENS.
Leur condamnation.
MARCHES.
BONNE TENUE DU COTON.
Or à 150 3/8.

Washington, 19.—Le Président aujourd'hui a envoyé au Sénat la nomination du gouverneur Holden, de la Caroline du Nord, comme ministre à San Salvador.

M. Garfield, de l'Ohio, demande la reconsidération du vote par lequel le bill établissant un bureau national d'éducation, a été rejeté et la motion, mise aux voix, prévaut par 76 contre 49. Le bill est lu alors pour la troisième fois et passe par 80 contre 44.

A la Chambre, M. Rogers, de New-Jersey, a présenté le rapport de minorité du comité de reconstruction. C'est un long document contenant un exposé travaillé en faveur de la politique du Président et l'admission immédiate du Sud à la représentation congressionnelle. Il part du point qu'un Etat ne peut jamais se retirer ni être expulsé de l'Union. La guerre a été faite pour maintenir et non pour détruire les Etats. Le rapport conclut en faisant l'éloge de la pureté des motifs du président.

Le reste de la séance de la chambre a été occupé par la discussion du nouveau bill de l'armée.

(Pour les nouvelles de Vicksburg, de la Paz et de la quarantaine, voyez la partie anglaise l'Abeille.)

New York, 19.—Arrivée: L'Evening Star, de la Nouvelle-Orléans, et le Missouri de Savannah.

Boston, 19.—Le magasin de meubles de MM. Holy, Morse & Boyden, rue Washington, et l'établissement de peinture de Child & Jenk ont été détruits par le feu aujourd'hui. Perte totale $60,000.

Un mandat d'arrêt a été lancé vendredi par le juge Sedwell, de la Cour des Etats-Unis, sur la demande du vice-consul espagnol, contre le vapeur Cherokee, soupçonné d'être au service d'un corsaire chilien. Mais le navire est parti avant qu'on ait eu le temps d'exécuter le mandat.

New York, 19, au soir—Ventes de coton aujourd'hui: 1,900 balles à 40 c pour le middling uplands et 41 c pour le middling Orleans. Ventes de la semaine 9,000 balles. Reçu 14,000. Exporté 19,000.

Houston, 18.—Beaucoup d'excitation règne par suite de la proclamation du gouverneur qui requiert le serment d'amnistie de tous les votants.

A la célébration des pompiers, ici, le 14, une jeune fille était assise sur une pierre tumulaire avec un crêpe sur les étoiles représentant le Sud. On n'a pas exécuté un seul air national.

Le blé et le coton ont été fort endommagés par les pluies.

La laine est à 20 cents la livre.

Louisville, 19—Tabac en feuilles, sans changement; vente de 242 boucauts; farine superfine 8 25, extra family 10 50; maïs 70; avoine 58; porc mess 33 25; jambons épaules 16 cts; jambons carrés, 24; graisse en tierçons 22; whisky 24. Coton middling 35½.

Louisville—A la Cour des Etats Unis, l'affaire Isham Henderson, défendant, a été mise hors de cour par le juge Ballard. Ce dénouement a été placé hors du contrôle militaire.

Les trois Italiens contrefacteurs de petites coupures de papier-monnaie du gouvernement ont été condamnés aujourd'hui; Lotrasso à quinze années de détention au pénitencier, et l'autre à deux années. Un homme et une femme impliqués dans l'affaire, subiront dix mois d'emprisonnement.

Cincinnati, 19—La farine et le blé sont languissants: maïs 64 à 73; avoine 50; porc mess 33; viande en grenier 14 à 19; jambons 20 3/4.

New York, 19—Le change sterling a clos avec lourdeur à 107 et 108. L'or a clos à 150 3/8.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL MUNICIPAL.

Bureau des Assistants Aldermen. — M. McCulloch préside.

Est reçu un message du maire relatif aux mesures à prendre contre le choléra.

Est reçue aussi une lettre du major général Baird relative à une évacuation aussi prompte que possible des appartements de la prison employée maintenant pour les prisonniers militaires mais occupés avant la guerre par les aliénés.—Référée.

Un autre message du maire recommandant la nomination d'un comité pour conférer avec les autorités de la rive droite sur les difficultés soulevées à l'occasion du ferry de la rue du Canal.

Un troisième message recommande l'acquisition de l'ancienne maison de cour de Jefferson, dans le 4me District.

Les messages sont lus et restent sujets à l'examen du Bureau.

Est acceptée la résolution des aldermen qui autorise le maire à prendre un clerc de plus au traitement de $1500 par an.

Est acceptée également une résolution pour établir un débarcadère pour les chalands de charbon dans le Troisième District.

Le Bureau accorde une somme de $1000 au département de l'incendie pour la célébration du 4 juillet.

Est adoptée une résolution pour la réparation des wharves de plusieurs districts.

Est référée une résolution prescrivant aux propriétaires de terrains situés dans les limites urbaines de construire sur leurs façades des trottoirs en briques ou en bois dans l'espace de deux mois.

M. Prague présente une résolution pour faire vendre par l'encanteur de la ville, tous les contrats dont la vente se faisait par l'intermédiaire du contrôleur.

(Nous applaudissons à cette résolution et nous sommes surpris que le Bureau ne l'ait pas votée par acclamation au lieu de la référer au comité de finance. Ed.)

Est adoptée la résolution concernant la vente d'un contrat pour la construction d'un rail road dans la rue de Chartres; ainsi qu'une résolution pour entretenir deux agents chargés de faire la police au Parc de ville.

Ainsi qu'une résolution autorisant le maire à acheter 496 uniformes pour la police.

Est référée au comité des rues, une ordonnance relative à la vente d'un contrat pour établir deux abattoirs, un en haut et l'autre en bas de la rue du Canal, afin que le comité fixe des lieux où ces abattoirs seront établis.

Le bureau adopte la résolution pour revendre le bail du ferry du 3me District et s'ajourne.

Bureau des Aldermen. — M. Bosworth préside.

Est référée une résolution qui permet à Henry Bisore d'établir un débarcadère de bestiaux au dessous de la ville.

Est référée la résolution pour limiter la vitesse des trains de ville entre les deux marchés.

Une résolution pour que les matériaux employés dans les travaux publics soient acceptés d'abord par le président du comité des rues avant de l'être par le comité de finance, est adoptée.

Est lue une ordonnance définissant les devoirs des officiers de la ville suivant les termes d'un acte intitulé: Acte pour rembourser aux contribuables, sur les taxes d'Etat, de municipalité et de ville pour les années 1861, 62, 63 et 64; pour exempter de paiement de taxe [illegible] de poursuite, &c...., &c.... ceux qui ne les ont pas payées; pourvu que, dans tous les cas où les taxes ont été payées pour les dites années avec les intérêts requis par la loi, il soit du devoir de l'officier comptable du Trésor de rembourser les intérêts ainsi payés et que l'assistant-avocat de ville soit avisé de ne pas instituer de poursuites sur les bills de taxe pour les années 1861, 62, 63 et 64. L'ordonnance est adoptée.

M. Smith présente une résolution qui est référée pour l'établissement d'une école de natation au pied de la rue du Canal.

Est adoptée une résolution pour que le trésorier nomme des employés additionnels pour inspecter les licences.

Une communication du voyer, relative aux chemins de fer de ville est référée au comité des rues.

Est adoptée une résolution qui autorise le maire à accorder au département de l'incendie une somme de $1,000 pour la célébration du 90me anniversaire de l'Indépendance de l'Amérique. Le bureau s'ajourne.

Admission—M. John P. Montamat ayant passé un examen satisfaisant de la Cour Suprême, a été admis à plaider comme avocat devant toutes les Cours de l'Etat.

La mort de Bob Johnson—Le coroner a déjà entendu vingt témoins, et personne jusqu'à présent n'a pu dire si les Duffy sont impliqués dans cette affaire. Demain probablement nous en saurons davantage.

Cour du Recorder Adams—Sylvan Black pour port d'armes cachées a été renvoyé devant la Première Cour de District, ainsi que Davis W. Lanus pour larcin, et Salvador J. Disk (c) pour assaut et batterie.

Explosion épouvantable à La Villette.
TRENTE-TROIS VICTIMES.

Hier, à cinq heures du soir, une explosion épouvantable jetait la terreur dans le quartier de La Villette. Les habitants, des soldats, des agents de police, se précipitèrent rue de Belleville, 30, guidés par la lueur de l'incendie qui succédait à l'explosion.

M. Blavier, officier de paix, arrivé le premier sur le lieu du sinistre, empêcha d'abord la circulation, puis il fit fonctionner deux pompes pour préserver un bâtiment qui restait debout et qu'il supposait contenir de la poudre. En effet, si ce bâtiment avait sauté, le résultat de cette explosion eût été terrible. Il y avait là [illegible] kilogr. de poudre!

L'atelier détruit appartient à M. Aubin, artificier de l'Empereur. Il formait plusieurs corps de bâtiments très légers, du moins à ce qu'on peut supposer en voyant les débris qui jonchent le sol.

Au moment de l'accident, l'atelier était occupé par une quantité d'ouvriers qu'on ne peut déterminer quant à présent; la plupart étaient des femmes. Ils préparaient, dit-on, les pièces d'artifices destinées à prendre feu au contact de l'air; c'est ce qui a déterminé l'explosion.

Vingt et un cadavres ont été retirés des décombres, mutilés, noircis, brûlés, méconnaissables, et transportés au cimetière, où ils reposent étendus sur de la paille. C'est un horrible spectacle, les femmes, les maris, les mères, sont là à la porte de ce cimetière, pleurant les uns de douleur d'avoir reconnu ceux qui leur sont chers, les autres de désespoir de ne pouvoir parmi ces débris en reconnaître aucun.

Douze blessés ont été transportés aux hôpitaux, St-Louis et Lariboisière; à l'heure où nous écrivons, neuf d'entre eux sont dans un état désespéré.

Un de ces malheureux, en tombant, s'est enfoncé la main dans la poitrine; le poignet disparaît dans une plaie béante, qui met à nu les poumons et le cœur. Une femme est quasi accouchée en mourant; son corps a été coupé en deux.

A la première nouvelle de ce sinistre, le maréchal Canrobert, le général Soumain, M. le préfet de police, les autorités municipales, le commandant des sapeurs-pompiers, se sont rendus sur les lieux, mais malheureusement ils n'ont pu que constater ce déplorable malheur.

La population a rivalisé de zèle, excepté toutefois un pharmacien qui, nous dit-on, a refusé ses soins à une malheureuse que lui apportaient les agents.

Un pompier a eu les deux mains brûlées. A la première nouvelle de ce sinistre, nous nous sommes rendus sur les lieux, l'aspect en est horrible. Les terrains environnants sont fouillés comme par un tremblement de terre; pas un mur n'est debout; les candélabres à gaz, à une distance de cent mètres, sont tombés brisés, les murs des maisons voisines sont percés; on ne peut marcher qu'avec les plus grandes précautions, une étincelle suffirait pour produire encore de grands désastres; car il y a encore une quantité considérable de fulminate enfoui en terre. De là, nous sommes allés au cimetière; c'est un spectacle indescriptible, navrant, en présence de ces débris, le cœur se serre, moins pour les victimes que pour les nombreux orphelins qui attendent encore, et qui, hélas! ne reverront jamais ceux qui sont morts au travail et qui ne craignaient pas de braver les plus grands dangers pour leur donner le pain de chaque jour.

Un enterrement solennel de toutes les victimes aura lieu vendredi, 1er juin.

Il est impossible, pour le moment, d'apprécier dans ses détails, l'étendue de cette horrible catastrophe. Demain, on aura exactement les causes de ce sinistre, le nombre des victimes, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de tout ce qui a trait à ce malheur, qui cause à Paris un véritable deuil public.

(Liberté du 31 mai.)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 19 juin 1866.

Il a régné une assez grande animation dans les produits de l'Ouest, mais il n'en a pas été de même dans les autres branches du commerce. Le coton est retombé dans le calme de la semaine dernière.

L'or a encore beaucoup varié, mais de 145 à 156 au lieu de 150 à 170 comme hier. Il a ouvert à 149 à 150, puis s'est vendu à 156, à 145 et a fermé à 147 à 147 1/2 contre 152 à 153 hier soir. Les transactions au premier Board, ont compris $3000 à 149; $9000 à 149 1/2, deux lots de $6000 à 150 et $5000 à 152. Au second Board, $2500 et trois lots de $5000 à 146 1/2; $5000 à 145 3/4; $5000 à 147; $50,000 à 147 3/4; $10,000 à 146 1/2. Sur le marché, $5000 à 145; $5000 à 147, $27,000 à 147 1/2, $10,000 à 148, $5000 à 149; $5000 à 150; $2500 à 152; $10,000 à 148 1/2; $10,000 à 155, $5000 à 155 1/2, $10,000 à 156. Dans l'argent, il s'est vendu, au second Board, [illegible] en dollars mexicains [illegible] 4000 piastres mexicaines à [illegible] de prime, pour de l'or, et 2000 à 1 1/2 à 2 de prime. Hier, $1000 en demi-piastres américaines ont rapporté 147 1/2.

Il ne s'est rien fait d'important dans le change étranger, mais, par suite de la baisse de l'or, le taux des banques est tombé à 162 1/2 et 165 contre 180 à 182 1/2 hier.—Le Franc des banques a été tenu à [illegible]; il n'y a pas eu de demande et les cotes en sont nominales.—Une traite de banque de 1,000 livres sterling a passé à 110 1/2 pour de l'or.

Le change américain n'a pas été recherché: les acheteurs y ont obtenu un nouvel avantage. Les banques ont tiré sur New York au pair à 1/8 de prime. [illegible]

Les opérations du dehors embrassent $5,000, à vue, sur New York, au pair, $15,000 et une autre somme à 1/4 d'escompte, $45,000, à vue, sur Boston, à 1/16 d'escompte, $37,000, à un jour de vue, sur Providence, payables à New York, à 1/4 d'escompte et $10,000 à un jour de vue sur New York, à 3/8, $20,000, à vue, à dix jours de vue, sur New York, à 1/2, un montant ordinaire, à quinze jours, à 1. Le montant du courant [illegible].

Les valeurs vendues (annoncées) d'actions ont eu lieu au second Board [illegible] de la compagnie des chemins de fer de la ville à $199 50. Les bons de la ville sont en demande à 94 à 95 les consolidés, et les débentures en demande à 79. [illegible] les bons de la Louisiane [illegible] ont rapporté, hier, 79 et 80 actions de la compagnie des chemins de fer de la ville à $19[illegible].

Il y a eu bonne demande de billets de la banque de la Louisiane; il s'en est vendu $1,000 à 6 cents, $10,000 à 64 1/2, $1,500 à 64 3/4 et $6,900 à 67. Ces billets sont cotés à 66, 64 et 67, et ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 81 1/2 à 85. Les prix élevés de ces prix sont causés par ce qu'ils sont demandés en petites sommes qui sont apportées.

Il s'est vendu quelques billets du Trésor de l'Etat à 95; les courtiers en donnent 93 et les vendent à 95 à 96. Les billets du Trésor de la ville sont à 1/4 c, 1/2 et 3/4 d'escompte pour la monnaie nationale.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Mardi soir, 19 juin 1866.

Coton—Le marché est retombé dans le même calme qui régnait la semaine dernière, et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 450 balles, qui ont été prises par quatre courtiers, à peu près aux prix d'hier. Il s'est cependant fait quelques demandes accompagnées d'offres de chiffres moins élevés, mais les facteurs ont maintenu leurs prétentions, et les concessions réclamées n'ont pu être obtenues. Les ventes, durant les trois jours qui viennent de s'écouler, ont formé un montant de 3090 balles, pour la plupart, prises pour le Nord. La hausse opérée hier dans le change étranger avait provoqué quelques démarches pour l'exportation, mais la réaction défavorable qui a eu lieu aujourd'hui a ébranlé la demande. Nous continuons donc à coter l'ordinary à 29 à 30 cts, le good ordinary à 32 à 34, le low middling à 36 à 38 et le middling à 40.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865	balles	[illegible]
Reçu aujourd'hui		234
" précédemment		726404
		796636
		809677
Expédié aujourd'hui	1134	
" précédemment	698195	
		693329
Stock en mains à bord de navires non expédiés		116348

Sucre et Mélasse—Il n'y a pas eu d'arrivage de la côte, depuis hier. Les approvisionnements de sucre et de mélasse de la Louisiane sont faibles, mais ceux de ces mêmes articles venant de Cube sont ronds. Il n'y a eu, cependant, que peu ou point de demandes d'aucune de ces denrées, et aujourd'hui le marché a été dans un calme plat, car il ne s'y est fait que quelques petites affaires dans le sucre. Un lot de 200 caisses de sucre de raffineries, de Cube, s'est vendu à 13 cts la livre. Les prix du sucre de Cube ont haussé de 1 à 2 cts la livre, mais il ne s'est fait que peu d'affaires en détail dans cette qualité. Pas d'opérations dans la mélasse, bien qu'on pourrait en acheter, à prendre par cargaison, à 55 cts. Les ventes en détail de sucre de la Louisiane ont lieu comme suit: commun à fair 13 à 14 cts; fully fair 14¾ à 15 cts, prime 15¼, jaune clarifié 15¾ à 16 cts, blanc 16¼ à 16¾ cts. Les dernières ventes de mélasse de la Louisiane ont eu lieu à 55 cts le gallon pour de petits lots de la commune.

Produits de l'Ouest et provisions—Le marché a été calme, mais stable et ferme aujourd'hui, et le mouvement a eu une assez grande extension. Les prix du porc ont éprouvé une nouvelle hausse de $1 le baril et ceux des autres produits ont aussi marché vers la hausse.

Farine—Les arrivages d'envois de farine sont peu étendus et le marché en est presque dépourvu. Les grades meilleurs sont fort en demande et les prix de ces qualités marchent en faveur des vendeurs. Ventes, aujourd'hui, aux prix suivants: superfine et extra, à des conditions privées, superfine $10 50, superfine recherchée $10 75, fair extra $12 et $12 75, extra de choix $15 et $15 25, good extra $11 25, extra de choix $16 et $17.

Maïs—Les approvisionnements de maïs sont ronds et l'article est en bonne demande avec offre des prix antérieurs, ou à peu près. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 10,500 sacs dont 700 de mélangé à 78 cts, 100, 492, 500, 700, et 1000 de mélangé à 80 cts, 1467 de jaune et de jaune mélangé, à 80 cts, 150 de jaune mélangé et 300 de jaune de choix à 75 cts, 1000 de jaune mélangé à 85 cts, 1500 de blanc et de blanc mélangé à 82½, 1500 de blanc et de blanc mélangé et 1000 de blanc à 85 cts le boisseau.

Avoine—Approvisionnements ronds, bonne demande et marché ferme aujourd'hui. Environ 2500 sacs vendus aujourd'hui à 52, 52 et 53 cts.

Son—Le marché est calme, mais il est stable et ferme. Il s'est vendu, aujourd'hui, 1300 sacs de cet article à $1 15 les cent livres.

Foin—Le marché est bien approvisionné de foin, mais l'article est peu recherché. Il ne s'en est fait aujourd'hui que des ventes de peu d'importance. Ainsi, ventes à $26 la tonne.

Porc—La demande continue à être active, stock faible, et une hausse de $1 le baril a été obtenue. Hier soir, une vente précédente 260 barils de mess ont été vendus à $33 25 le baril et aujourd'hui 300 et 400 barils vendus à $36, prix qui est celui du détail.

Bacon—Il y a peu de bacon sur le marché, bonne demande. Affaires actives en détail à 16 ¼ à 16¾ pour les épaules, 20¼ les côtés clairs, 21 ¼ à 21¾ les côtés dénudés et 26 à 26 c. les jambons sucrés en canevas.

Saindoux—Bien et en demande et se vend par pipes à 24½ cts la livre de prime en tierçons et en barillets 26 cts.

Lard—Il y a peu ou point. La demande est bonne mais l'article n'est pas vendu.

Viande verte—Il n'y en a que très peu de mains et l'article est tenu par des commerçants qui le détaillent à 15 cts la livre d'épaules et 16 cts les côtés.

Sel—L'article, à prendre par chargement est coté à $1 55 à $1 60 le sac. Les commerçants font face à la demande pour la campagne moyennant $1 80 à $1 90 à bord de gros et $1 90 à $2 le sac.

Whisky—Le marché est bien approvisionné de cet article, mais il est inactif. Il ne se fait dans le whisky que des affaires en détail à $2 20 à $2 30 pour le rectifié de l'Ouest.

Beurre et fromage—Le beurre du Nord se vend 45 à 48 cts, celui de l'Ouest 30 et 35 cts et le commun 25 à 30 cts la livre. Le fromage est calme à 15 à 20 c., pour celui de l'Ouest et 15 à 20 cts pour celui du Nord.

Toile d'emballage de l'Inde—Le stock de toile est fort exigu et les lots ronds commandent 30 cts la yarde. Les commerçants détiennent 29 cts la yarde pour l'article en rouleaux et en balles, 31 cts.

Cordes d'emballage—Il ne s'est pas opéré de ventes de lots ronds. Les dernières transactions ont eu lieu à 18¼ cts la livre. Les commerçants font face à la demande pour la campagne à 18¾ cts la livre.

Marché aux bestiaux.
Jefferson City, 20 juin.

Arrivé, bien—72 veaux et veaux d'un an.
Vendu—4 bœufs de l'Ouest, 286 bœufs de Texas, 46 veaux et veaux d'un an, 4624 moutons et [illegible].
A vendre—10 bœufs de l'Ouest, 431 bœufs de Texas, 72 veaux et veaux d'un an, 749 moutons et 77 vaches à lait.

[illegible — tableau des prix: Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette; Bœufs de Texas, de choix, par tête; Cochons de l'Ouest, par liv. gr.; Moutons, par tête; Vaches à lait, de choix, par tête; Veaux, par tête]

Marié le 9 courant, par le Rév. père G. Chalon, M. P. G. MAGNE, de Paris (France) à Mlle APOLLONIE MARTIN, de la paroisse St Jean-Baptiste.

Décédée à Paris, le 25 mai 1866, dame veuve CHARLES HERE, née MARIE FÉLICITÉ CAZELAR, à l'âge de 75 ans.

F. METTETAL,
LA terreur de la vermine, a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir un magasin de poudre à détruire la vermine, telle que ravets, punaises, puces, mouches, moustiques, mites, rats, souris, etc. Cette poudre détruit toute la vermine. Il fait des contrats pour détruire la vermine dans les hotels, restaurants et maisons privées. Sa devise est: "Pas de guérison, pas de paiement," et il garantit l'absence des insectes pendant un an. Principal dépôt 30 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, Nlle Orléans.
20 juin—1m. F. METTETAL, agent de Royaume et Vario.

Le Destructeur des Insectes nuisibles, ou, les incommodes, est l'Insecticide-Vicat.
LE mot Hambug n'est plus à la mode, les uns le disent, les autres le croient. Eh bien! ceux qui disent et ceux qui croient devraient l'essayer avant tout. [illegible] Mort aux punaises, puces, cousins, ravets, cafards, mouches, chenilles, fourmis, etc., etc. [illegible]
20 juin—5

Véritables mouchoirs Madras de tête,
IMPORTÉS DIRECTEMENT.
A VENDRE,
EN GROS ET EN DÉTAIL,
Par T. DANZIGER & FILS,
rue du Canal, No 163,
20 juin— Et rue Royale No 290, coin St-Philippe.

200 CAISSES VIDES,
à vendre par T. DANZIGER & FILS,
20 juin Rue du Canal, No 163.

AVIS est par le présent donné, à toutes personnes, qui auraient ou pourraient avoir des réclamations à faire contre l'ancienne maison WOOLOMGHAN, BRUGERE & CO. de les faire dans le délai de 10 jours—à la date de cette publication, et toutes les personnes qui devront à la dite maison sont invitées à venir régler leurs comptes. [illegible]
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1866. JH. BRUGÈRE, 30 rue de la Douane.
20 juin—3t

Demande de propriétés.
ON désire acheter plusieurs propriétés, situées dans le Deuxième et Troisième District. S'adresser à J. SAUVAGE, courtier, Passage de la Bourse, No 111, entre St-Louis et Conti.
20 juin—1m

Chienne perdue.
Perdue, une petite chienne de la Havane. La personne qui la ramènera rue St-Pierre, No 34, recevra une récompense raisonnable.
20 juin—1f

AUX TAILLEURS.
ETOFFES NEUVES POUR Habillements de messieurs,
Comprenant:
REPS,
BIARITZ,
DRAP d'Italie,
CORDE de Venise,
GROS GRAIN,
DRAP d'été,
&c., &c.
A vendre, en gros et en détail, à 30 pour cent au dessous du prix du marché, par
T. DANZIGER & FILS,
Rue du Canal, No 163,
19 juin— Et rue Royale, No 290, coin St-Philippe.

AVIS.
LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE D'HUILE DE PÉTROLE DE LA LOUISIANE se sont réunis, à leur bureau, le 9 juin 1866, et ont élu, pour l'année, les Directeurs suivants:
L'Hon. W. G. Swan, A. A. Alexander,
L. B. Pothier, J. James,
W. B. Koontz, J. P. Calloway,
I. W. Patton, H. Chodefond,
B. Pillet.
Les Directeurs ont élu, pour l'année, les officiers dont les noms suivent:
L'Hon. W. G. Swan, Président,
L. B. Pothier, Vice Président,
C. A. Fournier, Secrétaire et Trésorier.
BUREAU,—rue de la Commune, No 115. 19 juin—6

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE
DÉMÉNAGEMENT FORCÉ.
Etant obligé de rendre à la fin de juillet le local que j'occupe, je vendrai à grand rabais et sans considérer le prix coûtant, tout mon stock d'articles de MODES et de NOUVEAUTÉS, consistant en Rubans, Chapeaux, Fleurs, Plumes, Soieries, Dentelles, Blondes, Velours, Guipures, Crêpes, Tulles, Robines, Barèges, Mouchoirs, Tulle, Broderies, Ganterie, Ruches, Passementerie, Garnitures, En tout Cas, Parapluies Soie et toutes les fournitures à l'usage des modistes.
Il faut que tout le STOCK soit vendu avant le 20 juillet.
19 juin—15f J. DERBES, Rue Bienville, &c.

U. A. O. D.
GROVE PERSEVERANCE No 7.
Les membres composant ce Grove sont priés de se réunir jeudi 21 juin, à 7½ heures du soir, à leur local ordinaire rue St-Louis, pour affaires de la plus haute importance.
Par ordre du N. A. L. LODE.
19 juin—3 LUCIEN MOLLO, Secrétaire.

AVIS.
Le steamer ALABAMA, arrivé de New-York, est en déchargement au poteau au pied de la rue St-Joseph. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement les marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.
19 juin—3f G. L. LAUHLAND, No 64, rue des Magasins.

Le capitaine ni les consignataires du navire anglais MONTEZUMA, capitaine Griffith, arrivé de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que contracteront l'équipage.
19 juin—6f T. BAILLY BLANCHARD Jr., 38 et 40 Vieille Levée.

Les consignataires de marchandises par le navire MONTEZUMA, capitaine Griffith, arrivé de Bordeaux sont priés de prendre leurs permis dans les cinq jours qui suivront le présent et de venir recevoir leurs marchandises au débarquement, au poteau 35 du 2d District, autrement les dites marchandises seront envoyées aux magasins publics à leurs risques et frais.
19 juin—3f T. BAILLY BLANCHARD Jr., 38 et 40 Vieille Levée.

Grocerie à vendre.
A VENDRE une grocerie bien achalandée, située au coin des rues Annette et Moreau [illegible] Conditions libérales. S'adresser sur les lieux, à
19 juin—3f AUGUSTE GLAUDOT.

EN VENTE
No 166 rue du Camp, au premier:
LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.
L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, muni de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres; est portatif, et en outre économique tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.
Journellement, entre 1 et 2 heures p. m., on y fait la cuisine.
Au No. 166, RUE DU CAMP, au premier.
17 juin—6m

Stove au pétrole, de Gray.
Lettre du Rév. S. R. Hall.
N. O., 5 juin 1866.
Dr. W. Z. JENEY, accoucheur,
Monsieur,—Depuis plus de deux mois nous nous servons du STOVE AU PETROLE DE GRAY et donnons entièrement notre témoignage en faveur de son utilité. Telle est l'économie de temps, de dépense et de travail, que nous avons beaucoup de plaisir à le recommander à l'emploi des familles. [illegible]
Respectueusement, Votre serviteur, S. R. HALL.
17 juin—2f [illegible]

500 CHAPEAUX paille double, pour l'école, garçons de trois à dix-huit ans, à vendre à $2
Par C. V. LAGAY.
19 juin—5 107 rue du Canal.

350 CHAPEAUX, paille d'Italie, pour garçons de trois à dix-huit ans, à vendre à $1 50
Par C. V. LAGAY.
19 juin—5 107 rue du Canal.

250 JAQUETTES alpaca noir 1re qualité, pour garçons de 6 à 14 ans, à vendre
Par C. V. LAGAY.
19 juin—5 107 rue du Canal.

200 SACS alpaca noir 1re qualité, pour garçons de 17 à 18 ans, à vendre.
Par C. V. LAGAY.
19 juin—5 107 rue du Canal.

300 PAIRES PANTALONS mérinos français pour garçons de huit à dix-huit ans, à vendre
Par C. V. LAGAY.
19 juin—5 107 rue du Canal.

Fabrique de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans.
Bureau du Secrétaire.
AVIS est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues au bureau susdit, No 30, Place St-Antoine, jusqu'au mercredi 20 du courant, pour la construction d'une section d'environ quatre vingt (80) fours, dans le Nouveau Cimetière St-Louis, rue Esplanade, d'après les plans et spécifications déposés en mon bureau.
ANT. DUBUC, Secrétaire.
9 juin—[illegible]

Cuisinière et Blanchisseuse.
ON a besoin immédiatement d'une bonne CUISINIERE et d'une bonne BLANCHISSEUSE. S'adresser, rue de Chartres, No 198. 2 juin—

EN débarquement du navire anglais Montezuma, capitaine Griffith, de Bordeaux—

Vins en barriques.
250 barriques vin rouge Claret de Bégué et Pelle.
50 do do côte de Lormont J. Larocce.
15 pipes do Cocon
30 barriques vin blanc St-Germain de Bégué & Pellé.
25 demi do do do do

Vins en caisses.
200 caisses de St Estèphe, Jules Vinard & Co.
50 do 24/1 do do do
200 do 12 Claret Bégué & Pellé
50 do 24/1 do do
50 do 12 St-Germain (blanc) do
50 do 24/1 do do do
100 do 12 do do do

Eaux-de-vie.
10 quarts cognac M. Castillon 1815 et 1848.
25 barils do De Lapradière 1862
20 do do 1863
5 quarts do J. Faure & Co 1862
10 barils do do 1863
10 do do Vignerons Réunis 1861
10 quarts do Rochelle, deux preuves, Pellevoisin.
10 barils do do do do

Vinaigre de vin blanc.
50 barils de Barbier à Lartigues.
100 caisses de 12 bouteilles do do

Absinthe et Kirsch, &c.
200 caisses absinthe E. Pernod, 1re qualité.
25 do kirsch do
25 do vermouth Noilly Prat & Co.
50 do muscat du Mont d'Or de do

Huile d'olives.
100 caisses de 12 bouteilles James Plagniol.
25 do de 24/1 do do

Sardines à l'huile.
150 caisses de 100/1 boîtes, de diverses marques de Nantes et de Concarneau.

Divers.
100 paniers bouteilles vides.
1 baril poudre de Paris.
1 caisse cire à cacheter les bouteilles.
10,000 carreaux à cuisson.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.
18 juin—8f 38 et 40, Vieille Levée.

En magasin et au drawback.
Reçu par les derniers arrivages de Bordeaux navires "Atlanta," "Jupiter," "Celeritas" et "Anna"—
40 caisses de 100 quart boîtes de Sardines à l'huile—marque Louis Roelin.
34 caisses de 12 pots Prunes d'Ente No. 3—marque A. Duboc & Co.
10 quarts et 5 huitièmes Cognac première preuve—de la marque A. Laguerre de Cognac.
25 barriques Vin rouge—Côtes Fronsac.
10 do Vin blanc—Haut Sauterne.
25 demi-barriques Vin blanc—Haut Barsac.
A vendre par J. R. CURIEN.
16 juin—D rue Tchoupitoulas, No 30.

SUCRE.
130 caisses Sucre de la Havane.

SAVON.
450 caisses Savon pressé et en barres, Sardines, Huile d'Olive, Vermouth, Vins en caisses, &c.
A vendre par S. HESSE,
No 3, rue Tchoupitoulas.

Demande de pension.
UN JEUNE AMERICAIN DU SUD désire prendre pension dans une famille française ou créole. S'adresser à la boîte No 312 du bureau de poste, et faire connaître les conditions. 17 juin—4

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.
BUREAU No. 63, RUE CARONDELET, Nouvelle-Orléans, 17 mai 1866.
A partir de ce jour cette compagnie fera une remise de vingt pour cent sur le montant des primes.
Par ordre des Directeurs,
21 mai—1m JOHN J. HEATH, Secrétaire.

Grand Hôtel de la Havane,
A PARIS.
Rue de TREVISE, 44, au coin de la rue Bleue.
Mme C. & L. ABRY, propriétaires.
F. PERRET (de la Nouvelle-Orléans) GÉRANT.
Les familles louisianaises trouveront, à l'Hôtel de la Havane, un bon accueil et tout le confort désirable à des prix modérés. [illegible] juin—PPlm

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour 25 cents.
Pour aller à la station de Gentilly 15 cents et autant pour revenir.
A dater de DIMANCHE, les AVRIL 1866, les convois partiront comme suit:
—Départ des trains—
DE LA VILLE. DU LAC.
[illegible — horaire]

—Arrangement du dimanche.—
CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu du char à cheval.
Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.
A partir du 6 mai, les convois partiront de l'une ou de l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après midi, à 8 heures du soir.
Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
Prix: 15 cents pour aller et 15 cents revenir.
G. PANDELLY, Surintendant.
avril—6m

AVIS JUDICIAIRE.
ETATS UNIS D'AMÉRIQUE—Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le Sixième Circuit Judiciaire et District Oriental de la Louisiane—Les Etats-Unis d'Amérique—A tous ceux que ces présentes concernent Salut:
Attendu que J. A. Lavillebeuvre et A. Merle d'Aubigné ayant acheté à une vente faite par le Marshal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, la propriété ci-après décrite, il est advenu au Greffier de cette Cour de la dite vente [illegible] le huitième jour d'avril de l'année 1866, pour être fait conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux [illegible] et à la manière de procéder," approuvé le 15 mars 1855.
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis, de [illegible] et de la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication du présent avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le Marshal susdit le [illegible] jour de [illegible] de l'année 1865, en vertu d'un [illegible] émis et [illegible] de la dite Cour de Circuit dans l'affaire de A. Merle d'Aubigné, par suit de J. U. Lavillebeuvre, vs J. J. Person—No. 5,404 du Docket de cette Cour, à laquelle vente J. U. Lavillebeuvre et A. Merle d'Aubigné se sont rendus acquéreurs pour le prix de $15,000.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:
Le—Quatre lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, Poeyfarré et des Magasins, désignés comme lots Nos 1, 4, 5 et 6, sur un plan fait par E. Gottheil, le 25 avril 1858, déposé en l'étude de S. Magner, notaire public, sous le plan No 6, lesquels lots mesurent, au pied américain, savoir: le lot No 1 forme l'encoignure des rues Camp et Delord, et a 23 pieds 1 pouce de face à la rue Delord, sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue du Camp, avec l'usage d'une allée de 3 pieds de large ouvrant sur la rue du Camp, commune au dit lot et à celui No 2; et les lots Nos 4, 5 et 6 se joignent et mesurent chacun 27 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, acquis par le dit J. J. Person des successions de Dominique François Burthe et son épouse, décédés, par acte devant S. Magner, notaire public, le 27 mai 1858.
Deux lots de terre situés dans le même îlet et désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan fait par E. Gottheil, daté du 25 mars 1859, annexé à un acte passé devant A. Chiapella, lors notaire, en date du 10 mai 1859. Le dit lots mesurant, au pied américain, savoir: le lot No 12, 25 pieds de face à la rue Poeyfarré par 121 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur; et le lot No 13, 31 pieds de face à la rue Poeyfarré, sur 120 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, acquis par le dit Person des héritiers de Dominique François Burthe, par acte devant S. Magner, notaire public, le 20 mai 1858.
Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, titres et intérêts du dit J. J. Person aux susdits lots de terre, et les bâtisses et améliorations.
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 9 juin 1866.
CHS. CLAIBORNE, Greffier.
10 juin—10, 11, 20 juillet.

ETAT DE LA LOUISIANE — SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent salut:
Attendu que Edward William Huntington ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, ou la dite vente fut enregistrée le troisième jour d'octobre de l'année 1865, pour être fait conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 10 mars 1855.
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication du présent avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le [illegible] jour de septembre de l'année 1865, en vertu d'un [illegible] de cette Cour rendu le [illegible] dans l'affaire de Mary M. Duffel vs Hobson & Spencer No 11,271 du docket de cette Cour, à laquelle vente Edward William Huntington s'est rendu adjudicataire pour le prix de $3,650.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:
Une portion de terre avec un magasin, en briques à trois étages, No 7 (nouveau No 32) rue Gravier, qui y est bâti, et tous les droits, privilèges, servitudes, et appartenances y attachés, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Gravier, Union, Tchoupitoulas et Poydras, et mesurant trente pieds deux pouces et demi de face sur la rue Gravier, cinquante-six pieds et un pouce et demi de profondeur.
Bureau du Greffier, ce 12me jour de juin 1866.
F. J. LAIZER, Député-Greffier.
22 juin—30—10, 21 juillet.

VEUVE J. B. BELLOCQ, A. P. NOBLOM et PIERRE ROY vs leurs créanciers et les créanciers de BELLOCQ, NOBLOM & Co.—No 21,345.
TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible] ville de la Nouvelle-Orléans—La cession des biens des susdits insolvables ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et de ceux de Bellocq, Noblom & Co. et de ceux au présent notifiés d'être et se trouver au bureau de Adolphe Boudousquié, notaire en cette ville, JEUDI, le 5me jour de juillet 1866, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des susdits insolvables, dans toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues et que E. W. Huntington est nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour, ce 15 juin 1866.
[illegible] J. C. GRAHAM, Député-Greffier.

Théâtre Olympique.
Bénéfice de
LA SOCIÉTÉ DE SECOURS DE LA BRIGADE HAYS.
Mercredi soir, 20 juin.
LA FILLE DU REGIMENT.
Grand drame militaire—Musique et chant.
A CUP OF TEA,
Comédie.

SALLE DES ODD FELLOWS.
Grand Concert d'Amateurs,
Au profit de la Société pour la construction d'un monument de l'Artillerie des Gardes de la Louisiane.
LUNDI SOIR, 25 Juin, à 8 heures.
Un Grand Concert d'Amateurs sera donné à Odd Fellows Hall, LUNDI SOIR, 25 juin, sous la direction des membres de l'Artillerie des Gardes de la Louisiane, afin de recueillir des fonds destinés à aider à la construction d'un monument.
Plusieurs Amateurs distingués ont bien voulu promettre leur concours pour cette soirée musicale que la Société a l'intention de rendre digne du but qu'elle se propose.
On peut avoir des billets en s'adressant aux magasins de musique de MM Grunewald, Le Hache & Dollé, aux magasins de bijouterie de MM. Tyler & Zimmerman, et aux Membres de la Société. 17 juin—1tj

Grand Bal et Festival Nocturne
LA VEILLE DE LA ST-JEAN,
AU JARDIN DE VICTOR, A CARROLLTON,
Vis-à-vis la Gare du Chemin de Fer.
Samedi 23 juin 1866.
—DIRECTEURS—
A. A. Caron, W. C. Carrel, H. Gerber
J. A. Gelly, A. Jaquet, T. Cassagne
E. Delery, G. Forstall, C. Sage
C. Gerber, P. Duhaisset, A. Duplech
Billets.............$2.
P. S.—En cas de mauvais temps, la fête sera remise au samedi suivant.
Le char à vapeur marchera toute la nuit.
On peut se procurer des billets d'invitation au magasin de M. E. Delery, 171 rue Royale, ou auprès des directeurs. 17 juin—

BUREAU DU SURINTENDANT DES ECOLES PUBLIQUES.
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1866.
L'EXAMEN annuel des Ecoles de la ville se continuera, selon le tableau suivant:
Lundi, 18 juin. Ecoles MARSHALL et FRANKLIN rues St-Charles et Ste-Marie, entre les rues Julie et Girod.
Ecole CLIO—Primaire—rue Clio, entre les rues Prytanie et St-Charles.
Mardi, 19 juin—Ecoles JEFFERSON et WEBSTER, rue Dryades, entre les rues Thalie et Erato.
Mercredi, 20 juin. Ecole JACKSON pour les garçons, au coin des rues Rampart et Chippewa.
Ecole JACKSON pour les filles, au coin des rues Magasins et Terpsichore.
Ecole LAUREL, au coin des rues Laurel et Philippe. SUCCURSALE, rue Ste Marie, entre les rues Religieuses et Rousseau.
Jeudi, 21 juin—Ecole SUPERIEURE des filles, rue Chestnut, entre les rues Jackson et Philippe.
Ecole MAGNOLIA, pour les garçons et les filles, rue Carondelet, entre les rues Jackson et Philippe.
Vendredi, 22 juin. Ecole de McDONOGH No Laurel, entre les rues Philippe et Fier.
Ecole LIVE OAK, pour les garçons et les filles, au coin des rues Constance et Napoléon.
Les familles, les gardiens des élèves et les personnes qui s'intéressent aux Ecoles sont invités à assister à ces examens.
18 juin—au22 WM O ROGERS, Surintendant.

A LOUER.
UNE JOLIE RÉSIDENCE, convenable pour une nombreuse famille, avec jardin et écurie, vergers et potager, No 80 rue Dumaine, entre Miro et Galvez [illegible]. Pour prix et conditions, s'adresser sur les lieux, ou à M. P. Bonné, 141 rue Gravier. 15 juin—

A LOUER OU A VENDRE.
Une grande propriété, à la Baie St-Louis, connue sous le nom d'Hôtel Bergeron. S'adresser, sur les lieux, à M. PUJOLS et en ville, au Restaurant des Etats-Unis. 8 juin—

PROPRIÉTÉ A VENDRE
Pour cause de départ.
Une belle propriété située à St Anne, N. 446, entre Miro et Tonti. Maison de six pièces, jardin, écurie, &c. Le terrain mesure 64 pieds de face à la rue St-Anne sur 24 de profondeur. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. [illegible]

Crescent Hotel,
A LA BAIE ST LOUIS.
Cet Hotel, qui est situé en face du Crescent Wharf, vient d'être ouvert au public. Il est en bon état et pourvu de tout ce qui est nécessaire au confort des personnes qui voudraient y passer la saison. Le bagage doit être marqué "Crescent Wharf" pour en garantir la livraison.
J. V. TOULMÉ,
11 juin—1m E. V. SAUCIER, Propriétaires.

SEUL AGENT,
DANS LES ETATS DU SUD,
Pour la vente des Vins de
MM. Cruse et Fils Frères,
DE BORDEAUX.
B. E. CASTENDYK,
RUE DU CAMP, NO. 91.
27 mai—2 m

AVIS.
LA société existant entre la raison TURCOTTE & LAROSE, a été dissoute, le 31 mai d'un commun accord. M. Larose demeure seul chargé de régler les dettes et liquider les affaires de la société.
J. TURCOTTE,
L. E. LAROSE.
Nlle-Orléans, 4 juin 1866. 7 juin—1m

NOUS avons formé aujourd'hui une société pour le commerce de marchandises sèches, sous la raison LAROSE & CAGNOLATTI.
L. E. LAROSE,
P. CAGNOLATTI.
Jackson Store au coin des rues Ste-Anne et Chartres. Nlle-Orléans, 1er juin 1866. 7 juin—1m

Avis.
LE PORTEUR d'un billet W. HATCH, de $3,500 du 25 janvier 1865, à l'ordre de LORIT & CHARPANTIER, est prié de se présenter chez
F. J. FAYE, syndic,
13 mai—PP. 26 rue Royale.

MELASSE, CHOIX,
DE PORTO RICO, REBOUILLIE.
En barils, demi barils et kegs.
A vendre par J. AVET,
aux Magasins Bleus,
31 mai—1m Enc. Bienville et Vieille-Levée.

WORCESTERSHIRE SAUCE,
(LEA & PERRIN.
PICKLES ANGLAIS,
(CROSSE & BLACKWELLS.
A vendre par J. AVET,
aux Magasins Bleus,
31 mai—15 jrs. Coin Bienville et Vieille-Levée.

E. RICHARD!
Fabricant de Billards,
166 ....RUE STE-ANNE........ 166.
ETANT sur le point de déménager offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.
On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps des procédés du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.
Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à
E. RICHARD, Boîte 1710.
24 avril— Bureau de Poste de la ville Orléans

CORS, OIGNONS ONGLES DÉFORMÉS GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, déplacement du tarse et toutes les difformités et maladies du pied guéries par le Dr S. M. BARNETT, chirurgien pédicure, rue CANAL No 106. Il est recommandé par les médecins et les chirurgiens de la ville. Toutes les communications, pour qu'il en prenne connaissance, doivent être accompagnées d'un timbre. Il parle le français et [illegible]

C. JAUBERT & Cie.
20, Rue de Chartres.
AYANT fait de forts achats au moment de la plus grande baisse, offrent à leur clientelle et au public en général, un magnifique stock de marchandises de saison, qui ne laissent rien à désirer pour le choix et le bon marché.
N. B.—Les marchands de la campagne trouveront les articles les plus convenables et les plus variés, pour leur vente.
Les commandes seront promptement remplies.

C. Jaubert & Cie,
WHOLESALE DEALERS IN DRY GOODS
Mars—3m 20, Rue de Chartres.

AVIS.
LES acheteurs de la Nlle-Orléans, les marchands de la campagne et les planteurs trouveront toute espèce de CADRES de glaces et de portraits au No 151 de la rue du Camp, en face de l'église St. Patrick. CES françaises et allemandes, OLANDS, &c.
Ils redorent et mettent à neuf les vieux cadres et se chargent de DORER et de BRONZER tous genres bateaux à vapeur.
DUREAU & GOOCH.

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.
SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend enfin qu'on ne peut faire de fantaisie avec les vices des [illegible] On ne regarde plus le brillant [illegible] Les ordres seront remplis promptement au dépôt principal, 64 rue Commune.

E. Montagne jr. Clément Carlos.
MONTAGNE & CARLOS,
Marchands-Commissionnaires,
SOLLICITENT les consignations de coton, sucre, peaux, laine, mousse et toutes genres de produits des campagnes. Les ordres pour marchandises seront exécutés avec promptitude.—Bureau, 21, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Vieille Levée, Nouv le-Orléans
16 juin—1m

CHANGEMENT DE BUREAU.
L. B. POTHIER a transféré son bureau du No 25 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.
Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier ou à la rue des Magasins au coin du Camp.

Produits de l'Ile de Cuba.
1047 caisses sucre, blanc, jaune et brun, pour épiceries,
1,161,500 cigares, des marques et formes assorties,
40,000 paquets cigarettes de la célèbre marque La Honradez,
200 boucauts de mélasse, Muscovado,
100 barils de mélasse Muscovado, (choisie) rebouillie,
25 barils de miel d'abeilles, (blanc),
10 sacs de café fin, vert,
40 balles tabac, pour tripes et capes,
40 boîtes de pâte de gelée de goyave,
10 barils vin blanc d'Espagne
A vendre par E. TROISGROS,
Nos 35 et 37 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

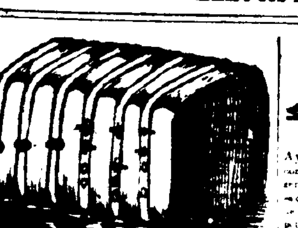

LES CELEBRES CERCLES EN FER
DE FASSMAN,
POUR BALLES DE COTON.
MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud, des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité de la facilité de la rapidité avec laquelle il s'adapte solidement aux balles de toutes les grandeurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'à ce jour.
On reconnait partout aujourd'hui les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, s'adaptent plus solidement et facilement à la campagne et dans les ports de mer, diminuent considérablement les dangers de l'incendie. [illegible] La guerre a fait ressortir, d'une manière remarquable, ces derniers avantages. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et rompues, tandis que ces balles auraient pu être sauvées si elles avaient été cerclées en fer. Ceux d'ailleurs se vendent à cinquante pour cent de moins que la corde pour cette reconstruction de travail dans les Etats qui cultivent le coton. La quantité de ce produit a tellement diminué que les marchands [illegible] qualité supérieure.
Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie les plus courts pour les balles de 10 pieds, mais les presses de balles qui fournissent des balles de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cercles [illegible] les plus petites boucles. Le poids est d'environ dix livres par balle.
J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de cercles de la meilleure qualité, et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle Orléans, 7 juillet 1859.
A M. H. Fassman.
Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1069 balles de coton, environ, sans inquiétude aucune [illegible] cercles en fer. Je peux certifier que ces 1069 balles étaient en meilleur état que le coton qui est généralement [illegible] par la corde. Je les ai plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.
Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était comme à son arrivée. [illegible] employés de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le degré d'arrimage, [illegible]
Je suis, respectueusement, etc.
JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING,
Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman
ET
Marchands de toile de corde et de ficelle d'emballage.
Rue Carondelet, No 61, Nouvelle-Orléans.
17 juin—6m

Demande de Confiseur.
ON demande de suite un confiseur spécialement pour les sirops. Aussi des commis de magasin et des garçons de salle.
16 juin—5 J. HIMBERT.

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Les convois de passagers partent du DÉPOT à Algiers, tous les matins à 7 heures, et arrivent à Brashear City à midi.
Ils partent de Brashear City à 1 heure de l'après-midi et arrivent à Algiers à 6 heures du soir.
Un Ferry quittera le wharf, de la ville près le pied de la rue Canal, tous les matins à 7 heures et demie, et correspondra avec le convoi des passagers.
Les billets d'excursion, seulement ou ils sont émis, ne vendent à un prix réduit.
Des bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nlle Iberie et tous les ports intermédiaires du Texas et se sont journellement aux convois de Brashear City.
Le fret est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville tous les jours, les Dimanches exceptés, pour toutes les stations du chemin de fer et pour tous les ports du Tèche jusqu'à la Nlle Iberie.
G. W. BAYLEY,
16 juin Ingénieur en chef et Surintendant général

AVIS.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans,
No. 21 RUE DU CAMP.
LES certificats d'action de cette Compagnie sont prêts à être livrés aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 juin 1866. 15 juin—PP

LEON PIERRE,
27........Rue des Petites Ecuries........27
COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR,
A PARIS.
Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.
S'adresser pour renseignements et conditions à
LEON PIERRE & Co
19 rue de Chartres.

Allash. Allash. Allash.
NOUS avons reçu par le navire brémois Hermine, et avons en magasin 250 CAISSES de cette délicieuse LIQUEUR RUSSE, excellente pour l'estomac, et qui, outre une foule de propriétés principales, L'ALLASH est, en outre, un délicieux pousse-café.
A vendre par caisses et en lots au gré des acheteurs, par J. S. MAUNSELL & Co.
15 juin—6t PP entre les rues Douane et Canal

En débarquement des navires "Express" et "Montezuma," arrivés de Bordeaux.
A VENDRE, AU GRÉ DES ACHETEURS.
50 caisses Absinthe, Ricard & Maillet,
50 " Kirschwasser,
50 " Vermouth, Noilly, Prat & Cie.,
50 " Turin.
30 barriques Vin rouge, bon ordinaire,
10 " extra,
20 " Vin blanc, vin de Graves,
20 [illegible]
50 caisses Vin rouge, St Gervais,
50 " Vin blanc, Graves,
50 " Vin rouge, St-Roy,
25 " Champignons,
25 " Cèpes à l'huile,
25 " Sardines à l'huile, ¼ boîtes,
25 " Fruits à l'eau-de-vie.
25 paniers bouteilles, 22 onces,
Capsules différentes couleurs,
Etiquettes,
10 rames Papier à envelopper, différentes couleurs.
A. M. TOURNÉ,
15 juin—M rue St-Louis, No. 5.

MIXTURE ANTI-CHOLERIQUE
DU
Dr. KER.
De tous les médicaments offerts au public, cette mixture est sans contredit le plus sûr préservatif connu, de la Diarrhée et du Choléra à son début. Le vénérable Docteur qui composa ces gouttes, les administra avec le plus grand succès pendant la terrible épidémie de 1832. Ce médicament, pris à temps, a toujours amené une guérison.
A vendre chez tous les pharmaciens et chez le propriétaire, E. MONTEUSE,
25 mai—1mPP 52 rue Chartres, encoignure Bienville

Bureau d'Immigration
RUE ROYALE, 31
On trouvera le Dr. P. G. A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 56) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements.
2 avril—

Fer de Tennessee.
LE soussigné, agent pour la vente du célèbre fer du Tennessee, de Hillman Bro. & Sons, est prêt à exécuter les ordres pour fer de toutes les grosseurs—plat, rond, carré, fers à cheval, plaques à charrues, fer à bouillottes.
C. H. SLOCOMB.
Rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, No 95. 3 juin—

CHANGEMENT DE DOMICILE
MME MAURY, sage-femme, informe sa clientèle, qu'ayant pris un vaste local, 136, rue Conti, encoignure Bourgogne, elle sera à même de prendre des pensionnaires à son domicile; elle réitère aux dames qu'elle continue à traiter les maladies de l'utérus.
Consultations de 2 à 4 h. P. M.
31 mai—1m 136, rue Conti, au Premier.

MALGRÉ LA HAUSSE DE L'OR,
Mr. L. Manuel, 50, rue du Maine,
en prévision d'importants arrivages qu'il attend de France, continuera à vendre sans augmentation de prix son excellent VIN à $45 la barrique, Cognac supérieur à $2 le gallon, Brandy $1 75 le gallon, Whiskey $1 75 ainsi qu'un assortiment de Liqueurs, Sardines et Huile de première choix.

BLADON SPRINGS,
Comté Choctaw, Alabama.
LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public que l'hôtel a été remis à neuf et peut maintenant recevoir les voyageurs. La réputation de ces eaux pour la guérison de maladies chroniques, date de vingt ans; elle est trop grande dans le Sud pour qu'il soit besoin d'en parler ici. Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et tous les Samedis pour les Springs.
30 mai—3m JAMES CONNOR & CO.

The Arrow Tie.
(LE CERCLE ARROW.)
Et Bandes de Fer, peintes, pour les balles de Coton.
Les planteurs, les fermiers et les marchands de la campagne trouveront leur intérêt à se servir des CERCLES et de ces BANDES. Les ordres sont promptement exécutés par
GIVEN, WATTS & Co,
M. T. BARTLETT, agent,
5 juin—1m Rue Carondelet, No 38

AVIS.
Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
LA réduction du capital de cette banque ayant été acceptée par un vote des actionnaires, tous les porteurs de certificats d'actions sont requis de les présenter à la banque afin qu'ils y soient échangés pour des certificats d'actions de cinquante piastres.
1 mai—1m CH. JUMONVILLE, Caissier.

Bureau du Trésorier de la ville.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.
L'ATTENTION des personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes de ville, est appelée, par le Trésorier, sur le fait que le délai accordé par la loi pour le paiement des taxes expire le dernier jour de juin. Celles qui devront éviter les frais qui résulteront dans le cas contraire de faire [illegible] les dites taxes.
J. HERNANDEZ, Trésorier de la ville.
Trésorerie—[illegible]

HOTEL POUR FAMILLES.
BAIE ST-LOUIS.
Tenu par A. Boulangé.
LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nlle-Orléans, qu'il a ouvert à la Baie St-Louis son hôtel, où il est prêt à recevoir les familles qui voudront l'honorer de leur patronage. Le local, ayant été réparé et agrandi, réunit tous les agréments que l'on peut désirer.
A. BOULANGÉ.
20 mai—1m

Docteur HUARD,
De la Faculté de Médecine de Paris,
115 RUE ROYALE
ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE
Chez M. le Docteur Lambert. 1er juin—1 m

AVIS DE SOCIETE.
LES soussignés ont formé une société, le 1er juin sous la raison PEPIN & TURCOTTE, pour l'importation de marchandises sèches. Leur bureau est momentanément au No. 3 de la rue St-Louis.
Nouvelle-Orléans, 9 juin.
10 juin A. PEPIN. J. TURCOTTE.

POUR BORDEAUX.
PARTANT VERS LE 15 JUIN
La barque brêmoise de première classe
JUPITER,
Capitaine Kutchons,
Ayant à peu près son plein chargement, partira comme ci-dessus. Ce navire peut prendre six passagers de chambre et a d'excellents emménagements dans la seconde classe pour une quantité de passagers en seconde classe. Pour fret ou passage s'adresser au bureau 61, 4me District ou chez
W. R. BUDDENDORFF, 175, rue Commune,
1er juin ou chez ED. STOCKMEYER, 62, rue Union.

POUR BORDEAUX.
Départ fixé pour le SAMEDI, le 16 courant—Passage seulement—La barque française Camille, Cornelle, commandant, [illegible] et de première classe, ayant tout son chargement arrêté, partira pour le dit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser chez
GOLDENBOW & LAFFARRE, 14 rue Gravier.
16 juin—7f

Pour la Havane.
La belle goëlette anglaise MORRIS, capitaine F. A. Frazey, partira pour le susdit port, SAMEDI PROCHAIN, 23 du courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, poteau No 25, 2d District, ou à F. SANCHO
19 juin—4 rue Vieille-Levée, 129.

POUR BRAZOS SANTIAGO
La goëlette paquebot régulier TRANQUILLO, capitaine Stephine, partira incessamment. Il a place pour une partie de son chargement étant engagée. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à
T. SMAILES Jr.,
12 juin—6f No 36, rue Gravier.

POUR VERA CRUZ.—La belle goëlette brick CONSTANCE, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et à bord, partira sous peu aussi qu'il est ci-dessus. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à J. M. ORIOL,
14 mai Rue de la Vieille Levée, No 77.

POUR VERA CRUZ ET NAUTLA.
La belle goëlette anglaise Brisco, capitaine Arnaud, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu.
Pour fret ou passage, s'adresser à
L. JOURLANC,
12 juin—5f 37, Passage de la Bourse.

Transfert de Bureaux.
LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.
7 avril—1-1-le GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

AVERTISSEMENT.
Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener.
LES soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam de Bennington, comté de Bennington, Etat de Vermont, le DROIT EXCLUSIF de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER pour la ville de la Nouvelle-Orléans et les villages avoisinants, préviennent le public que tous ceux [illegible] ainsi que les autres [illegible] du PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER [illegible] seront poursuivis [illegible] les dommages [illegible] Les marchands qui voudraient se procurer des [illegible] ROYALE [illegible] No 270 et 272 de la rue Royale. Les [illegible]
PABLO [illegible]
Fabricants d'eau minérale, aux Nos 270 et 272, rue Royale.

Chargement du navire Peppino, venant de Cette.
150 BARRIQUES vin de Cette très-ouvert,
15 ½ de pipe Porto et Madère,
[illegible] paniers huile d'olives Bordier, 22 et 11 onces,
100 caisses macaronis et vermicelli d'Italie,
25 barils amandes fraiches, grosses de qualité,
100 caisses vin d'Asti,
do de réglisse,
do de vermouth, Noilly, Prat & Co,
300 do vin muscat,
200 do olives verdales et capres,
50 do savon de Castille,
100 paniers bouteilles vides 22 et 11 onces,
10 caisses vermouth de Turin,
10 sacs noisettes,
10 caisses cire, 1re qualité,
20 plaques marbre, diverses dimensions,
20 caisses cédrat de Leveorne.
200 carreaux marbre pour carrelage,
fromages, saucissons, conserves, &c., &c. A vendre par
ANT. LANATA,
14 juin—6 f 5 et 11 rue Jefferson.

A LOUER.
LA magnifique et vaste salle de bal connue sous le nom de Bal de Globe. Pour conditions, s'adresser au No 11 rue Jefferson.
5 mai—

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Reims.
LE soussigné est devenu seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
COUTURIÉ FRÈRES.
6 avril— Vieille-Levée.

En débarquement du "Fred. Gustave," de Marseille.
2200 paniers HUILE Plagniol,
100 caisses VERMOUTH Noilly,
[illegible] caisses VIN muscat,
100 do VIN Bandol,
100 do VIN Cette,
25 quarts PORTO P. Durand,
25 do MADERE P. [illegible],
caisses SAVON Arnavon,
25 do VERMICELLI ET MACARONI,
20 do SALAISONS assorties,
40 do DATTES Ghocada.
A vendre par
BLANCHIN & GIRAUD,
31 mai—1m 63, Vieille-Levée.

JACOB OTT, Entrepreneur,
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les citernes.
Les ordres laissés au No 85, Carrés Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

PERKINS & FRIEDLANDER,
Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.
160..................RUE DU CANAL..................
[illegible]

AVIS
AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.
TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1865 et la licence de 1866 sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées [illegible]
E. LEMARIÉ,
Collecteur de taxes du Deuxième District.
Bureau: rue St-Pierre, No 9, bâtisse Pontalba.
5 juin—15

DEMANDE D'ACHETEUR.
On demande un acheteur pour le fonds, la licence, l'inventaire et le bail d'une grocerie de détail, établie depuis longtemps, avec une bonne clientèle et située dans un beau quartier. L'établissement est vendu pour cause de santé. S'adresser à V. Battalora, au No 19 de la rue Dumaine. 22 mai—au1?

AVIS.
Par acte devant Abel Dreyfous, notaire public, M. HENRY ERNST est chargé, à dater du 15 mai 1866, de la procuration générale du soussigné.
1er juin—1 m. E. FORESTIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
EDOUARD CAMMAINE & Co, successeurs de M. ADAMS, chaudronnier, préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent de transférer leur atelier du No 16 rue Conti, au No 33, même rue, entre Royale et Bourbon. Ils espèrent que leurs amis et le public en général voudront bien leur continuer leur bienveillant patronage.
3 juin—5

E. BRULARD,
COMMISSIONNAIRE,
28 rue de Chabrol, faubourg Poissonnière PARIS.
Références:
MM. A. ROCHEREAU & Co,
A. JACQUET & BECHET,
Louis MOLLOR, Nouvelle-Orléans.
FREDERIC JAUFFROID,
Jh. BIFFLARD,
M. de GOER, New York.
mai 2m. Paris.

MARCHANDISES SECHES ET CHAUSSURES.
BLANCAND & GUITET,
No 40 RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.
MARCHANDS EN GROS de Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.
22 mai—1m

Dépôt de Médicaments patentés français.
PRODUITS CHIMIQUES, &c.
CHOCOLAT DE SANTÉ, CHOCOLAT à la vanille, Chocolat au sang de Bœuf, dit ferrugineux de Menier, de Paris. Chocolat digestif au sel de Vichy, cerate de Beaumé, [illegible] du docteur Hanoque et du docteur Pierre, poudre dentifrice de Botot et des villages [illegible] parfumerie de Pinaud, Condray et Société Hygiénique, vinaigre de Bully, &c. A vendre à la pharmacie LOUIS CASTEL, angle Douane et Bourbon.
1er juin—1m

LA FOIRE.
Bureau de la Société des Agriculteurs et Artisans de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 1 juin 1866.
AUX ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET JARDINIERS.—Le Comité de la Foire [illegible] désirant avoir des plans et cahiers des charges pour dessiner et orner la terre de la Société et construire des édifices convenables destinés à la Grande Foire qui doit avoir lieu le 21 novembre prochain, offre les primes suivantes:
1—Pour des plans complets de dessin, [illegible]
2—Pour un plan de dessin [illegible]
[illegible]
C. H. SLOCOMB, Président du Comité des Fair Grounds.
9 juin—

Maison Blanche.
Vins, Liqueurs et Comestibles.
GALLOT & CHAVANNES,
PROPRIÉTAIRES,
ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront leur magasin LUNDI, 11 juin, 137 rue du Canal, à côté de la maison Holmes. Ils y trouveront en abondance une grande variété de Vins fins de tous les pays. Liqueurs fines de toutes les marques, Conserves de toute nature en fruits, légumes, viandes et poissons, Pâtés divers, truffes, les fromages anglais, espagnols et américains. Spécialité de thé, café, chocolat, et tout ce qui concerne l'épicerie fine; les objets de fantaisie pour les familles, des tables d'hôtes et restaurants. Dépôt de cigares de la Havane, [illegible] Un salon est spécialement disposé pour les amateurs.
11 juin—1m

J. V. GOUMBAIN,
Courtier d'Actions, de Billets, de Change et de Propriétés foncières.
Bureau, Passage de la Bourse, No 54, Entre les rues Bienville et Conti.
IL s'occupe, avec promptitude [illegible] de personnes intéressées, de toute [illegible] à leur entière satisfaction.
Il a un montant illimité à [illegible] prêter, sur hypothèques [illegible] valeurs placées en ville.
[illegible]